

Image not found or type unknown



Bon de commande sans signature mais validé par mail

Par **katben**, le **22/02/2011 à 20:48**

Bonjour, rnsuite à un démarchage téléphonique plutôt agressif et insistant d'un ESAT, j'ai reçu un bon de commande par mail. Je n'ai pas signé ce bon de commande mais simplement répondu "bon pour accord" par mail. La vente est elle valide ? j'ai reçu la marchandise (pour 600 € de sacs poubelle...) et une facture à régler. Suis-je tenu de régler ou puis-je renvoyer la marchandise ?
Merci de vos réponses.